

**INSTRUCTIONS RELATIVES AU FORMULAIRE D'ATTESTATION DU  
RESPECT DES OBLIGATIONS**

Les deux pages du formulaire d'Attestation du respect des obligations du protocole d'entente permettent à la municipalité ou à l'organisme bénéficiaire de l'aide financière d'indiquer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que les obligations générales et particulières du protocole d'entente qu'ils ont signé, ont été respectées ou dans le cas contraire, pourquoi elles ne l'ont pas été, qu'elles soient non applicables, non respectées ou que leur respect soit à venir. **Ce formulaire complété, ou par après mis à jour, doit être joint à chaque réclamation.**

Vous pouvez obtenir de l'information ou de l'aide technique à propos de ce formulaire auprès de la Direction générale des infrastructures du MAMROT au numéro de téléphone (418) 691-2005 ou de télécopieur (418) 644-8957 ou 418-646-1875 ou par courriel à [infrastructures@mamrot.gouv.qc.ca](mailto:infrastructures@mamrot.gouv.qc.ca).